

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2025**

Session extraordinaire du conseil tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 27 juin 2025 à 13 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Est également présent monsieur le directeur général par intérim Jean-Charles Bellemare.

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) Période de questions.**
- 4) Dossier relatif aux ressources humaines.**
- 5) Période de questions.**
- 6) Levée ou ajournement.**

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

- 2) Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2025-06-0325

Il est proposé par Daphnée appuyé par Cindy et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 juin 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Dossier relatif aux ressources humaines

Résolution 2025-06-0326

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2025-01-0012, l'employée AD-RUEFRA a été embauchée au poste-cadre de « greffier »;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail prévoyait une période de probation de six (6) mois, soit du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil municipal doit être adoptée afin de statuer sur la suite à donner à ladite période de probation, soit de la confirmer dans le poste cadre à titre de « greffier » ou de la réintégrer dans le poste syndiqué de « greffier adjoint », poste précédemment occupé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roger Thibault appuyé par Cindy Duquette, et résolu que les membres du conseil municipal de la Ville de Cookshire-Eaton confirme l'employée AD-RUEFRA dans le poste cadre de « greffier »;

QUE conséquemment, la période de probation de l'employée AD-RUEFRA au poste cadre de « greffier » prenne fin le 30 juin 2025;

QU'à la suite à l'acceptation de la confirmation du poste cadre, l'employée doit être rencontré afin de préciser les attentes de l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Période de questions.

Aucune.

6) Levée ou ajournement.

Résolution 2025-06-0327

Il est proposé par Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance extraordinaire soit levée à 14 h 00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Jean-Charles Bellemare
Directeur général par intérim